

## Prix CILAC/Jeune chercheur en patrimoine industriel, scientifique et technique

avec le soutien d'EDF

Institué en 2011, le « **Prix Cilac/Jeune chercheur en patrimoine industriel** » est un encouragement à la recherche, à la valorisation et la prise d'initiatives innovantes dans le domaine du patrimoine industriel. Il a pour vocation de rendre compte de la vitalité de l'enseignement et de la recherche, théorique et appliquée, dans le vaste champ du patrimoine industriel, scientifique et technique.

Il s'adresse donc aux étudiants dans les domaines des sciences humaines et sociales, des sciences de l'ingénieur, de l'architecture, de l'urbanisme et des arts plastiques, de niveau Master 1 et 2 et doctorat.

Ouvert aux étudiants de toutes disciplines, de niveau Master 1 et 2, Recherche et Professionnel, et aux doctorants, ce prix vise à promouvoir des travaux innovants, en cours ou récemment achevés, dans le domaine du patrimoine industriel, par leur méthodologie, leur objet, leur mise en œuvre et/ou leur forme finale.

Le **Prix CILAC/Jeune chercheur** est accordé dans **deux catégories** : recherche théorique et recherche appliquée.

**L'édition 2013 du Prix Cilac/Jeune chercheur donnera lieu à une journée d'étude**

**le 13 décembre 2013, à la Cité de l'architecture & du patrimoine, à Paris**

**avec le soutien d'EDF**

**dans le cadre du Forum des associations du patrimoine industriel**

au cours de laquelle les candidats présenteront leur travail devant le Jury et le public.

Les lauréats seront proclamés à l'issue de cette journée.

Date limite d'envoi des dossiers de candidature **28 octobre 2013**

par voie électronique au CILAC : [cilac@wanadoo.fr](mailto:cilac@wanadoo.fr).

ou à l'adresse postale : CILAC - BP 20115 – 75261 Paris Cedex 06.

Le dossier doit comporter :

- Le titre du projet/travail et son résumé (15 lignes)
- Un poster **format A0** (80x115 cm) sous forme électronique
- Le CV et la copie de la carte d'étudiant
- Le cas échéant, le mémoire ou résultat final correspondant.

**Le concours comprend trois étapes :****1) Première étape, 28 octobre 2013 : constitution d'un dossier de présentation et d'un projet de poster**

Les candidats doivent constituer un dossier de présentation et un projet de poster format au **format A0** (80x115 cm) récapitulant leur travail d'une façon synthétique et efficace, en employant les ressources de la photographie, du graphisme, etc.

- **8 novembre 2013** : Les candidats recevront une réponse définitive.
- **3 décembre 2013** : les candidats retenus pour faire une intervention devront faire parvenir le texte final de leur communication, ainsi que le diaporama, par voie électronique au CILAC : [cilac@wanadoo.fr](mailto:cilac@wanadoo.fr) pour (format .doc et .ppt)

**2) Deuxième étape, 13 décembre 2013 : participation à la journée d'étude, présentation publique du projet**

Le CILAC finance la venue à Paris des étudiants dont la candidature sera retenue sur dossier afin de présenter leurs travaux et de débattre avec des spécialistes de ces questions. Les communications feront éventuellement l'objet d'une publication dans *L'Archéologie industrielle en France*.

Cette aide constitue le premier encouragement donné par le CILAC aux étudiants.

La présentation se fera sous la forme d'une présentation orale de 20 minutes, avec diaporama, pendant laquelle les candidats exposeront leur travail.

Parallèlement, les Posters seront exposés dans la salle de l'auditorium de la Cité de l'architecture & du patrimoine. Une séance d'échanges devant les posters est prévue.

**3) Troisième étape : délibération du jury et remise du prix**

Les lauréats dans chacune des deux catégories Recherche et Recherche appliquée se verront remettre à l'issue de la journée un prix d'un montant de 500 euros qui s'ajoute à la prise en charge de leurs frais de participation à la journée d'étude et de réalisation du poster.

Le jury prendra en compte le dossier, la présentation orale, la qualité des échanges et du débat avec les candidats et celle du poster pour décerner les prix.

**Les dates à retenir:**

- **28 octobre** : envoi du dossier de candidature
- **8 novembre** : présélection et réponse du jury
- **3 décembre** : envoi du texte final de leur communication et du diaporama
- **13 décembre** : journée d'étude à la Cité de l'architecture & du patrimoine et remise du prix

Créé en 1979, le CILAC est l'association nationale de défense et de valorisation du patrimoine industriel en France. Le CILAC rassemble plusieurs centaines de membres et sympathisants, répartis dans la quasi-totalité des départements, outre-mer inclus. Ingénieurs, architectes, chercheurs, universitaires, associations locales en charge de sites, professionnels du patrimoine, conservateurs de musées ou d'écomusées, et bien entendu toutes les personnes intéressées autour d'une même idée : connaître, protéger et valoriser les traces matérielles et immatérielles de l'industrie et de la technique sur notre territoire.

Le CILAC publie la seule revue francophone entièrement dédiée à cette thématique, *L'archéologie industrielle en France*. [www.cilac.com](http://www.cilac.com) Contact : Louis André, Secrétaire général du CILAC. [cilac@wanadoo.fr](mailto:cilac@wanadoo.fr)